

UN RENDEZ-VOUS ESSENTIEL POUR L'AVENIR DES RETRAITES

À l'automne dernier, à l'issue du conflit sur les retraites, nous avons déclaré que nous étions battus mais non abattus, qu'un esprit de résistance s'était installé.

Nous continuons à expliquer que, pour nous, ce dossier n'est pas clos, qu'il faudra se battre contre les velléités de mise en place d'un régime unique par points ou par comptes notionnels, porte grande ouverte à la capitalisation et à la fin du système des pensions, donc du statut de la fonction publique.

Nous n'avons pas renoncé non plus à revenir sur les bornes d'âge et les durées de cotisation nécessaires pour une retraite à taux plein, c'est fondamentalement un des éléments importants d'une autre répartition des richesses, donc d'une autre politique économique tant au niveau national qu'europpéen.

C'est donc la loi votée l'an dernier qu'il faut continuer à combattre, et ce d'autant plus qu'elle n'instaure pas l'équilibre financier à terme et qu'au niveau européen les gouvernements sont en train d'adopter un corset d'austérité prônant notamment la modération salariale et de nouvelles dégradations pour les retraites.

Dans ce contexte, la négociation sur les retraites complémentaires dans le privé était importante. Certes on ne peut pas modifier une loi dans une négociation, mais il fallait garantir et améliorer les droits des retraités actuels et à venir. Cette négociation qui s'est terminée le 18 mars a été dure. Notre démarche a finalement permis d'obtenir:

– Un maintien de l'AGFF jusqu'en 2018. L'AGFF est la structure financière permettant à celui ou celle qui part avec sa retraite à taux plein, en régime de base, de ne pas avoir d'abattement sur sa retraite complémentaire. La garantie pour 7 ans c'est rompre avec ce qui se passait depuis plusieurs années, à savoir des prolongements temporaires, sources d'inquiétude et d'incertitude pour toutes celles et ceux qui allaient partir en retraite, et ils sont de plus en plus nombreux (700 000 par an).

– Une stabilisation du taux de rendement. Celui-ci se dégradait régulièrement, conduisait à une diminution du niveau des retraites. En le stabilisant à 6,5% (deux fois mieux qu'une assurance-vie!), jusqu'en 2015 on met fin à cette dégradation.

- Une amélioration des majorations pour enfants.
- Une mensualisation des versements des retraites à compter du 1er janvier 2014.

Ce sont là quatre des points importants, mais nous avons également évité une remise en cause des pensions de réversion ainsi que la mise en œuvre d'une réflexion vers un régime unique.

Ce que nous n'avons pas obtenu, c'est une augmentation des cotisations (part patronale et part salariale) qui aurait soulagé financièrement les caisses de retraite. Mais nous avons finalement obtenu une clause de rendez-vous en 2015 sur le niveau des cotisations.

2015 sera donc un rendez-vous essentiel pour l'avenir des retraites des cadres et non-cadres, ce sera une date clé. D'ici là les réserves financières seront sollicitées.

En décidant de signer cet accord, Force Ouvrière apporte des garanties et droits aux salariés et n'hypothèque pas l'avenir pour les jeunes générations – et nous serons plus que vigilants pour les cadres et non-cadres. L'absence d'accord aurait conduit notamment à la poursuite de la dégradation du niveau des pensions et à la fin de l'AGFF.

Depuis leur création, Force Ouvrière a toujours su préserver le rôle et l'importance des retraites complémentaires par répartition. Notre ténacité a encore permis de le faire cette année.

Nous savons tous, par ailleurs, qu'un régime de retraite ne peut que refléter une carrière. Cela signifie notamment que la bagarre pour l'augmentation générale des salaires est aussi essentielle pour les retraites. Plus les salaires augmentent, plus les retraites seront bonnes.

Et surtout, plus les salaires augmentent, plus la répartition des richesses se fait au bénéfice des travailleurs actifs et retraités.